

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 15 NOVEMBRE 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 8 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, MORAND Céline, BURDET Nelly, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, VIARD-GAUDIN Eliette, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : Mme HORNECKER Justine par Mme ROUX-NOUVEL Florence
Mme CRESSENS Annick par Mme Eliette VIARD GAUDIN

ABSENT : M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PALLUEL-BLANC Célia

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal respecte une minute de silence en la mémoire de Monsieur Jean-Paul DEVILLE-LARDERAT, salarié de la Mairie de Beaufort pendant 36 ans, et adresse à sa famille ses plus sincères condoléances.

➤ APPROBATION DU CRAC (COMPTE-RENDU D'ACTIVITE) DE LA ZAC DU PLANAY

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu d'activités de la ZAC du Planay, arrêté au 31 décembre 2021, transmis par la Société d'Aménagement de la Savoie.

Le projet initial de la ZAC a évolué dans le cadre d'une nouvelle procédure, compte-tenu du fait que le programme de travaux et de constructions ne pouvait se réaliser sur le périmètre initial. La nouvelle ZAC englobe ainsi notamment le secteur Sous Melon, tout comme l'entrée du Planay.

Le projet, tel que défini antérieurement, s'étend sur 4,5 ha et prévoit une urbanisation finale sur 15 000 m² de SHON. C'est sur cette base que le Plan Local d'Urbanisme du secteur a été révisé et que les études environnementales ont été conduites (évaluation environnementale, dossier Loi sur l'eau, ...).

La procédure de modification de ZAC a par suite été engagée en 2017 dans le cadre d'une concertation élargie de la population et a abouti au projet qui a été présenté au Conseil municipal en juin 2020.

Par suite, au regard des mouvements de terrain constatés dans le secteur de la gare aval de la télécabine du Bois, il a été jugé prudent de ne pas envisager d'urbanisation dans ce secteur et une nouvelle hypothèse d'aménagement basée sur un volume de lits à la baisse a été chiffrée. Ce projet, au regard des recettes attendues, aurait pour conséquence de réduire l'enveloppe de travaux consacrée aux équipements publics (aménagement des parkings, requalification des voiries, ...).

Le dossier de la ZAC du Planay devra être travaillé en 2022, ce afin de ne pas perdre le bénéfice de la procédure.

Suite au débat, le Conseil approuve le compte-rendu annuel d'activités, ainsi que le bilan actualisé, de la ZAC du Planay à l'unanimité.

➤ VALIDATION DU PLAN DE SECOURS 2021/2022

Le Conseil prend connaissance du plan de secours préparé par la SEMAB et rappelle que la direction des opérations de secours est sous la responsabilité du Maire et de Monsieur Laurent FILLION, désigné comme responsable de la sécurité du domaine. Le plan de secours est validé à l'unanimité.

➤ VALIDATION DES TARIFS DES SECOURS HELIPORTES ET APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SAF

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec le Secours Aérien Français la convention relative aux secours hélicoptés du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022. Le tarif est fixé à 70,73 € TTC la minute (en augmentation au regard des moyens mis à disposition par le SAF en lien avec la nouvelle réglementation).

➤ VALIDATION DES TARIFS DES PRESTATIONS COMMUNALES POUR 2022

Le Conseil actualise, à compter du 1^{er} janvier 2022, les montants des droits et redevances avec une augmentation moyenne de l'ordre de 2 % (sauf pour les tarifs funéraires qui n'augmentent pas).

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES (BUDGETS CAMPING, DOMAINE SKIABLE ET GENERAL)

Le Conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires proposées pour les budgets camping, domaine skiable et général, portant notamment sur la perception en 2021 de la redevance du domaine skiable et des ajustements des charges de fonctionnement au budget général.

➤ AVENANT AU MARCHE « TRANSPORT DE VOYAGEURS – NAVETTES REGULIERES »

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à signer l'avenant au marché de transport de voyageurs (ski-bus) à intervenir avec la SARL Autocars BLANC.

Cet avenant, sollicité par l'entreprise, consiste d'une part à prolonger d'un an le contrat initial suite au non-fonctionnement du service pendant la saison 2020/2021, d'autre part à modifier le cahier des charges concernant l'âge des véhicules afin de pouvoir prolonger d'un an l'utilisation du matériel existant.

➤ TELECABINE DU BOIS – INFORMATION SUR L'AVENANT AU MARCHE DE TERRASSEMENT

Le Conseil prend connaissance du fait qu'une discussion est en cours avec les entreprises en charge du terrassement de la télécabine du Bois et que la décision s'agissant de ce marché interviendra lors de la prochaine séance du Conseil.

➤ INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES SUITE TRAVAUX TELE CABINE DU BOIS

Le Conseil prend connaissance des décisions antérieures s'agissant du barème des indemnités accordées aux exploitants agricoles ayant subi des pertes de récolte lors de travaux (indemnisation d'un montant de 0,12 €/m² sur une durée de deux ans).

Le calcul des surfaces concernées pour les travaux de la télécabine du Bois est en cours et les indemnités interviendront avant la fin de l'année.

➤ GESTION DES PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX – TRANSFERT PAR ARLYSÈRE A LA COMMUNE

La Communauté d'agglomération Arlysère, assume depuis sa création, au bénéfice de la fusion des quatre anciennes communautés de Communes, les charges de gestion et d'entretien des panneaux lumineux d'information de ces dernières (CHCS et CCB).

Ces panneaux lumineux servent différents enjeux selon leur emplacement (diffusion d'infos vie pratique, événementielles, actualités locales, promotion touristique...). Le Beaufortain est équipé de 4 unités (Hauteluze, Les Saisies, Beaufort et Arêches).

Compte-tenu, de la couverture inégale du territoire par Arlysère, des usages différents selon les secteurs (promotion touristique, vie locale, événementielle...), il est proposé d'une part de supprimer les 4 panneaux installés sur les Communes de Tournon, Grésy-sur-Isère, Notre Dame des Millières, Frontenex, d'autre part de céder aux Communes de Beaufort et Hauteluze, à titre gratuit et à compter de 2022, les panneaux actuellement installés, lesquelles Communes feront leur affaire à compter de cette date, de la maintenance/réparation des équipements, de leur assurance, de leur fonctionnement, de leur abonnement en téléphonie mobile associée et plus globalement de toute autre charge de propriété.

La gestion des informations sera assurée par les Offices de tourisme (informations touristiques) et l'antenne locale de l'Agglomération (informations à destination de la population).

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

➤ VALIDATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE DENEIGEMENT AVEC L'ENTREPRISE CHAUMONTET GAUTHIER

Le Conseil prend connaissance de la convention de prestation établie entre l'entreprise CHAUMONTET et la Commune de Beaufort, convention permettant la mobilisation d'un chauffeur pour assurer le déneigement et valide cette dernière à l'unanimité.

➤ INFORMATION SUR LE PROJET DE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Madame Nelly BURDET informe le Conseil de la réflexion en cours pour la création d'une Maison des Assistantes Maternelles, à Arêches, projet qui permettrait d'améliorer l'offre en matière de garde d'enfants.

La MAM intégrerait dans un premier temps 3 assistantes maternelles, le lieu pressenti étant les locaux de l'ancienne Poste d'Arêches.

Après avoir pris connaissance des différents documents présentés, le Conseil, à l'unanimité, donne un avis de principe favorable pour la poursuite de cette opération.

Le service de la PMI (Conseil départemental) sera sollicité très prochainement afin de traiter les questions règlementaires s'agissant des locaux.

➤ POINT SUR LE DOSSIER LOGEMENT DES SAISONNIERS ET PERSPECTIVES

Il est rappelé au Conseil municipal que le CCAS de la Commune de Beaufort a, dans le cadre du dispositif de logement en faveur des saisonniers, d'ores et déjà loué 3 appartements à l'OPAC (2 logements à La Forge et un logement au Creux) et qu'une demande s'agissant d'un T5 à La Forge est en cours, ce dernier logement pouvant être partagé entre plusieurs professionnels.

➤ ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LES RISQUES « PREVOYANCE » ET « STATUTAIRES »

Le Conseil prend connaissance des conventions établies entre la Commune et le Centre de gestion de la Savoie pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » et pour la couverture des risques statutaires, conventions établies pour une durée de 5 ans, et valide ces dernières à l'unanimité.

➤ AUTORISATION DE DEPASSEMENT CONTINGENT HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL PENDANT LA PERIODE HIVERNALE

Le Conseil autorise à l'unanimité le personnel des services techniques à dépasser le contingent mensuel d'heures supplémentaires, pour conditions climatiques exceptionnelles, des mois de novembre 2021 à avril 2022 (pour les opérations de déneigement).

➤ VALIDATION DE L'ENVELOPPE DES PRIMES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil prend connaissance des informations relatives au dispositif de rémunération du personnel communal et vote à l'unanimité l'enveloppe budgétaire correspondant au versement des primes de fin d'année et primes de déneigement.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA CHAPELLE DES CARROZ

Le Conseil est informé de la proposition de Madame SIMON-CHAUTEMPS consistant en la donation de la chapelle des Carroz à la Commune de Beaufort.

Suite au débat portant sur l'intérêt patrimonial de cette chapelle, le Conseil municipal (1 contre) donne un avis de principe favorable en faveur de cette donation. Un inventaire précis des travaux urgents destinés à sa conservation devra être établi et un contact sera établi avec Mme SIMON-CHAUTEMPS pour définir les modalités précises de la cession.

➤ REGULARISATION FONCIERE SUITE AU DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL HAMEAU LE BOIS

Suite au déclassement d'une partie du chemin rural du Bois, les procédures d'échange de terrains entre la Commune et Monsieur François D'HAENE n'ont pas abouti.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à finaliser cette régularisation foncière, en préalable à la vente d'une parcelle limitrophe située au cœur du hameau du Bois.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE D'UNE PARCELLE AU MOULIN DU PRAZ

Après avoir pris connaissance du dossier et de l'existence d'un bâtiment privé sur la parcelle communale concernée, le Conseil décide de reporter cette décision dans l'attente d'un échange sur le devenir de ce bâtiment.

➤ INFORMATION SUR LA SITUATION D'EWELLIX ET VALIDATION D'UN BAIL PRECAIRE D'OCCUPATION DU BATIMENT

Le Conseil est informé des récentes décisions de l'entreprise EWELLIX consistant en la fermeture du site de Beaufort, impliquant un déploiement des salariés vers le site de Chambéry, et souhaite témoigner aux salariés concernés son soutien.

Les locaux, propriétés de la Commune de Beaufort, sont actuellement mis à disposition d'EWELLIX dans le cadre d'une convention précaire qui se termine le 31 décembre 2021.

Lors des échanges intervenus avec les responsables d'EWELLIX, il a été convenu d'établir un nouveau bail précaire pour une durée d'un an, permettant ainsi à l'entreprise d'organiser la transition, bail qui suscite l'accord du Conseil municipal.

Ces locaux suscitent un vif intérêt de la part d'entreprises locales. Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours quant au devenir de ce bâtiment, étant précisé que le souhait de la collectivité est de rester propriétaire.

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission vie associative / éducation :

- Dossiers de demandes de subventions présentés par les associations en cours de réception : la décision interviendra lors d'un prochain Conseil
- Accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) : au regard des difficultés rencontrées par l'AAB pour trouver des locaux adaptés à ce service, il est proposé de mettre à disposition, de façon temporaire, les locaux de l'école de Beaufort. Une réflexion est en cours pour envisager une solution permanente avec des locaux dédiés à ce service
- Conseil d'école : les premières réunions des conseils d'école ont eu lieu (le COVID a occasionné des fermetures de classes, les évolutions des effectifs ont été transmis à chaque école afin de préparer la rentrée 2022)
- Le repas des Aînés aura lieu le 7 janvier 2022 sous réserve du contexte sanitaire, en présence des enfants des deux écoles pour une animation
- Le Conseil souhaite que les écoles puissent participer aux commémorations aux monuments aux Morts
- Ressourcerie : la réflexion est en cours et Arlysère Agglomération a donné un avis de principe favorable pour que le projet soit positionné au Mazot, l'association ayant en charge l'aménagement nécessaire

Commission patrimoine / culture :

- Venue d'un quatuor (Hors saison musicale) les 20 et 21 novembre 2021
- Montage d'une collégiale autour du projet de la Grande Salle

Commission travaux :

- Arrivée du camion de déneigement (équipement lame à suivre), travaux aux Iles en cours de finition, préparation de la saison d'hiver
- Télécabine de liaison : travaux prévus au protocole en cours, livraison du pylône le 25 novembre 2021, réglages et réceptions à suivre (STRMTG)

Commission sécurité :

- Gestion de la vitesse au hameau du Praz : un radar pédagogique sera mis en place dans le sens de la descente

Commission urbanisme :

- Point sur enquête sur besoin de logements : 42 retours en cours d'analyse
- SCOT : point sur le devenir des zones AUh (Arêches et Beaufort)

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Propositions de Madame PREVOTEAUX Marine pour l'ouverture du Bus givré sur la place Frison-Roche à partir du 25 décembre 2021 : au regard de ces propositions, le Conseil émet un avis favorable pour le maintien du Bus pour la saison d'hiver à venir
- Vœux du Maire et du Conseil municipal organisés le 20 décembre 2021 à 17H en extérieur, devant la Mairie de Beaufort
- Le centre de vaccination de Beaufort sera ouvert jusqu'au 17 décembre 2021 : au regard de l'évolution du contexte sanitaire, il est envisagé de prolonger l'ouverture en 2022
- Le domaine skiable ouvrira le 18 décembre 2021 et la Commission de sécurité se réunira le 22 novembre 2021
- Une réunion du CCAS est prévue le 25 novembre 2021 (vote du budget 2022, point sur les personnes en difficulté, échange sur le contenu de la politique sociale)
- Projet de création de logements (secteur Les Champs à Beaufort et bâtiment de la Pharmacie) : la Directrice de la SEM4V sera reçue par la Commission d'urbanisme le 23 novembre 2021 dans le but d'engager ces deux opérations
- Le bilan annuel d'activité de l'Office de tourisme d'Arêches-Beaufort sera présenté en préalable au Conseil municipal de décembre 2021
- La Commune de Beaufort souhaite participer au projet Climsnow, projet permettant de réfléchir à l'adaptation, au changement climatique et à l'évolution de l'enneigement, projet piloté par Arlysère
- Devenir de la maison du Dr AVOCAT : les élus sont informés de la clause présente dans l'acte de donation du Dr AVOCAT à la Commune, réservant ce bâtiment à un usage médico-socio-culturel, au service de la population
- Les Alpagas du Beaufortain ont reçu un prix lors du concours européen des alpagas : le Conseil municipal félicite ces derniers

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 13 DECEMBRE 2021**